



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-10-2025 /

Dossier complet le : 16-03-2026 /

N° d'enregistrement : 006715/KK P

### 1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol <1MWc a Preixan (11), sur 4 petites parcelles contigues totalisant 1,32 ha. Ces terrains, anciennement viticoles, sont en friche depuis plusieurs années en raison de leur faible intérêt agricole.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

EXCEL VISION

Raison sociale

EXCEL VISION

N° SIRET

95129388500012

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HUILLET

Prénom(s)

Christophe

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                      | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 998 kWc, répartie sur quatre parcelles agricoles contigües dans la commune de Preixan (11250). Ces terrains, actuellement en friche, n'ont plus d'intérêt agricole en raison de leur faible rendement. Le projet ne nécessite aucun travail de démolition préalable, car les parcelles sont exemptes de bâtiments ou d'autres infrastructures. Les travaux incluront : La préparation du terrain, comprenant le débroussaillage et la mise en place de pistes d'entretien et d'une voie carrossable anti-incendie. L'installation de panneaux photovoltaïques montés sur des structures fixes adaptées au terrain, respectant les recommandations du diagnostic écologique pour minimiser l'impact sur la biodiversité. La mise en œuvre d'infrastructures techniques, telles que les coffrets électriques, les onduleurs, le poste de livraison, ainsi qu'un système anti-incendie performant par sprinklers. L'installation d'une clôture adaptée pour la petite faune, conformément aux mesures environnementales préconisées. Ce projet valorise un terrain inutilisé et s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement, avec des engagements visant à préserver la biodiversité locale et à minimiser les impacts sur le paysage.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance inférieure à 1 MWc, situé à Preixan (11250), s'inscrit dans les objectifs des plans locaux et régionaux de transition énergétique. Il contribue au PCAET de Carcassonne Agglo, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la production d'énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En valorisant des terres en friche, il participe à la transition énergétique locale tout en respectant l'environnement. Ce projet s'aligne également avec le SRCAE de la région Occitanie, qui encourage fortement le développement des énergies renouvelables, et plus particulièrement le solaire photovoltaïque. Enfin, il répond aux orientations du SRADDET Occitanie 2040, visant l'autonomie énergétique régionale et un développement durable des territoires. Par sa conception et ses objectifs, ce projet contribue à limiter l'impact du changement climatique tout en renforçant le tissu énergétique local. De plus, il répond aux ambitions nationales de transition écologique, en favorisant une production d'énergie propre, décentralisée et résiliente, conformément aux engagements climatiques européens et nationaux. En intégrant une gestion durable des ressources et en prévoyant des mesures favorables à la biodiversité, ce projet réduit

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux se décompose en plusieurs étapes principales, organisées pour garantir une mise en œuvre efficace et respectueuse de l'environnement :

- Préparation du chantier : Installation des infrastructures temporaires, incluant la base vie, les aires de stockage et de stationnement, ainsi que la zone de gestion des déchets.
- Préparation du terrain, création des pistes d'entretien et de la voie carrossable anti-incendie.
- Mise en place de la clôture périmétrique et du portail pour sécuriser la zone de chantier.
- Mise en œuvre des installations photovoltaïques : implantation suivant relevé topographique, pose des structures porteuses, suivie de l'installation des systèmes d'intégration des panneaux photovoltaïques.
- Fixation des modules photovoltaïques sur les structures.
- Mise en place des coffrets de sécurité AC et DC ainsi que les onduleurs.
- Intégration système anti-incendie.
- Cablage et raccordement : Installation des dispositifs hors sol pour le passage des câbles électriques et pose des câbles.
- Installation et raccordement des locaux techniques, incluant le transformateur et le poste de livraison.
- Mise sous tension et mise en service : Test et mise sous tension des postes de livraison.
- Vérification des installations et mise en service opérationnelle de la centrale.

Pour minimiser les impacts sur l'environnement et assurer la sécurité : Un plan de circulation sera mis en place afin de limiter les débordements de circulation et réduire les tassements non nécessaires du sol.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque sera exploitée pendant une durée estimée de 30 ans, durant laquelle son fonctionnement sera supervisé à distance par un système de surveillance assurant le contrôle de la production et la détection d'éventuelles anomalies (remarque: une attention particulière a été faite afin de limiter au maximum le risque incendie, en particulier dans la mise en place de moyens techniques et d'une alimentation en eau directement sur la centrale). Les interventions de maintenance seront limitées à des passages ponctuels pour des opérations préventives (nettoyage des modules, entretien des structures) ou curatives. À la fin de cette période, le porteur de projet prévoit de conserver le site pour l'adapter aux avancées technologiques, notamment pour une conversion vers la production et l'utilisation d'hydrogène vert. Cela pourrait inclure la mise en place de systèmes de stockage d'énergie ou d'alimentation pour la mobilité lourde (tracteurs, camions), en s'appuyant sur des équipements photovoltaïques aux rendements améliorés. Les équipements obsolètes seront recyclés conformément à la directive européenne DEEE et à la réglementation REP, garantissant une valorisation optimale des matériaux (modules photovoltaïques, structures métalliques, onduleurs). L'éco-organisme PV Cycle sera sollicité pour assurer la collecte et le traitement des panneaux. Cette gestion responsable s'inscrit dans une démarche durable, tout en prolongeant la vocation énergétique du site.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, d'une puissance < 1 MWc, est soumis à déclaration préalable selon l'article R.421-9 du Code de l'urbanisme. Il n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Un diagnostic écologique est joint pour évaluer les impacts.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                       | Valeurs                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surface parcelle / Emprise cloturee / Longueur max / Largeur max.<br>Puissance de la centrale photovoltaïque Production annuelle<br>(moyenne) Surface projetée des modules / hauteur max table /<br>ecartement entre table | (1,32ha / 0.85ha / 279m /<br>69m, ha et m) (998, KWc)<br>(<1GWh, GWh) (4157m <sup>2</sup> /<br>3m / 4m, m <sup>2</sup> et m) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Soumis au PLU de la commune en zone A. Autorise les ouvrages techniques nécessaires aux services publics ou d'interet collectif.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | (type 1) 800m a l'ouest => massif de la Malpere (type 1) 1km a l'est => Plaine de l'Aude a Carcassonne (type 1) 4km au sud => Bois du col de Saint-Andre et de Saux et Pradals (Type 2) 4km a l'est => Corbieres occidentales |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                               |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                               |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                               |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                               |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ensemble des parcelles ne sont pas situées au sein d'un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Sources : renseignement pris en mairie. Analyse des données sur data.gouv.fr relatives aux bruits (CBS)                                                                                                                                      |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique ou ses abords ou d'un site patrimonial remarquable. Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>                                                                                                                                                 |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se trouve pas au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Preixan est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Les parcelles du projet ne sont pas dans le PPRI. (voir 586-00049 7-carte-zonage-reglementaire-preixan.pdf)                                                                                                                                                                                      |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Approuvé par la préfecture de l'Aude.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle ne se situe pas sur un site ou sur des sols pollués. Source : <a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                     |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection rapprochée d'un captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. sources : <a href="https://www.atlasante.fr/accueil">https://www.atlasante.fr/accueil</a><br><a href="https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-d">https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-d</a> |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se trouve en dehors de tout site inscrit. Source: <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>                                                                                                                                                                                                                                         |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                                 | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe à moins d'un kilomètre du site Natura 2000 du massif de la Malepère. Cependant et comme cela est précisé en page 36 du diagnostic écologique, "La sensibilité du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 est très faible" |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est éloigné de tout site classé. Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>                                                                                                 |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation. Cependant et à des fins de sécurité de la centrale et de son périmètre proche, une alimentation d'eau est prévue sur le site afin de pouvoir alimenter automatiquement les sprinklers en cas d'incendie. Le picage s'effectue sur le système d'irrigation des vignes. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Les équipements principaux (panneaux, onduleurs, supports) sont standards et recyclables. Le système anti-incendie, bien que peu courant dans le domaine des centrales photovoltaïques, est une solution adaptée qui élève le niveau de sécurité sans nécessiter de lourdes infrastructures ni engendrer des coûts exorbitants. Sa                     |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne nécessite pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un approvisionnement en eau sera nécessaire en phase chantier (sanitaire) En phase de fonctionnement, le projet n'implique pas de besoin en eau, ni de rejet dans le réseau d'assainissement. Toujours a des fins de securite incendie, l'hydrant aerien sera mise en place dans les premieres phases du projet. (le picage se fait sur le systeme d'irrigation existant qui se trouve a moins de 20m).                                                                                                                  |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La majorite des especes devraient se maintenir localement, soit au sein du parc des lors qu'une vegetation herbacee et qu'une certaine transparence ecologique sont conservees, soit sur ses abords. Deux especes d'oiseaux attendues localement : la Pie-grieche a tete rousse et la Pie-grieche meridionale presentent des sensibilites plus importantes. D'un point de vue plus global, la zone d'etude est classée en zone d'habitat d'importance.                                                                   |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La sensibilite du projet vis-a-vis des sites Natura 2000 est tres faible. La ZSC « Massif de la Malepere » est situee a moins de 1 km de la zone d'etude. Cependant, ce zonage a vocation a proteger majoritairement des especes de la chiropterofaune et les gites de ces dernieres ne sont pas situes a proximite direct de la zone de projet. Les trois populations d'especes concernees (Murin a oreilles echancrees, Grand rhinolophe et Petit rhinolophe) ne sont pas situees dans les sites de projet de Preixan. |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone de projet de 1,3 ha correspond a un milieu post-cultural assez recent (anciens vignobles) mise en friche en raison de son rendement de production faible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne prevoit pas la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses. Le site du projet n'est concerne par aucun risque technologique.<br><a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Bien que la commune de Preixan dispose d'un PPRI, la zone et les parcelles concernees ne font pas partie du PPRI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une installation photovoltaïque est inerte, inodore et n'engendre pas de risque sanitaire, en phase travaux ou exploitation. Les centrales photovoltaïques ne sont pas soumises au regime des ICPE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerne par un risque sanitaire au regard de l'environnement du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le trafic sera limite a la periode de chantier, soit 2 mois maximum. Le projet engendrera des déplacements supplémentaires en phase chantier lies a la presence d'engins. Cette augmentation de trafic sera temporaire et limitee aux heures d'ouverture du chantier. En phase exploitation, la maintenance et l'entretien du site necessite des passages tres ponctuels sur le site. |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les transformateurs (phase exploitation) sont susceptibles d'emettre un bruit limite (et calfeutre).                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux, les engins pourront etre source de bruit, limite dans le temps et aux heures d'ouverture du chantier.                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une activite de production d'energie photovoltaïque n'engendre pas d'odeurs en phase d'exploitation et en phase travaux.                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La phase de construction peut engendrer des vibrations en lien avec les travaux et le déplacement des machines. Dans la phase exploitation, le projet n'engendre pas de vibrations.                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerne par des vibrations au regard de l'environnement du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Par nature, une centrale photovoltaïque n'emet aucune source lumineuse. Le projet est tres eloigne des axes routiers. Le risque d'eblouissement par reflexion n'est pas a prendre en compte.                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerne par des emissions lumineuses au regard de l'environnement du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Un projet solaire photovoltaïque n'emet aucun rejet dans l'atmosphere en phase exploitation. Dans la phase travaux de faibles emissions existent par rapport aux engins de chantier.                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Un projet solaire photovoltaïque n'engendre aucun effluent. ni dans la phase travaux, ni dans la phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La phase d'aménagement engendrera des déchets comparables à ceux observés dans tout chantier d'aménagement, essentiellement inertes. La phase de démantèlement sera à l'origine de déchets plus importants : déchets métalliques (structures, câblage), déchets photovoltaïques (modules, onduleurs, transformateurs) et déchets plastiques (gainés). Tous ces déchets seront respectivement recyclés et valorisés en |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'absence de covisibilité fait en sorte que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et Paysager.                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme cela a été précisé plus haut, l'ensemble des parcelles (contigües) ont été abandonnées sur le plan agricole en raison de leur rendement trop faible. Elles ont donc basculé en friche.                                                                                                                                                                                                                          |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Depuis les années 90, peu de projets d'aménagement ont été identifiés aux alentours du projet (source : <https://remonterletemps.ign.fr>). Parmi les derniers projets d'aménagement ayant eu lieu au cours des cinq dernières années dans un périmètre de 4-5 km, on retrouve trois projets de création de centrale photovoltaïque. Le premier a été autorisé le 4 janvier 2023 sur le lieu-dit Pech Laroque dans la commune de Pomas à moins de 3 km de l'emprise du projet de Preixan sur une ancienne zone industrielle. Le second a eu lieu sur la commune de Rouffiac-d'Aude en 2024 à moins de 3 km de la zone de projet. En 2024, un avis a été rendu sur le projet de création de centrale photovoltaïque au sol au nord de la commune de Couffoulens (Aude) à 4 km de la zone de projet. Globalement, il n'est pas considéré d'effet cumulé local notable sur la

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

sans objet

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

sans objet

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Sur le plan de la biodiversité, plusieurs mesures ont été définies : . Respect d'un calendrier d'intervention (travaux en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune) . Implantation de trois gîtes à reptiles, trois nichoirs à oiseaux et trois gîtes à chiroptères . Gestion des inter-rangs du parc en cohérence avec les périodes écologiques, interdiction des produits phytosanitaires . Adaptation de la clôture en faveur de la faune pour garantir une certaine transparence écologique . Balisage et encadrement écologique des travaux

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ALMERO

Prénom jean-jacques

Qualité du signataire CEO et maitre d'oeuvre

À toulouse

Fait le 07-10-2025 /    /    /   



Signature du (des) demandeur(s)